

## Resilliation d une formation par correspondance

## Par duartedasilva123\_old, le 14/11/2007 à 19:17

bonsoir, suite a mon licenciment, je me suit interressee a un cap petite enfance. Ne savant pas comment reagir a ce qui m arriver ,j ai pris contact avec le centre de formation europeen pour avoir des renseignements sur le cap petite enfance. De la j ai recu de la documentation me valorisant tous les bon cotes de ce diplome et les differente ouverture de travail auquel je pourrais acceder.en cette periode j etais assez mal dans ma peau .j ai ete contacte par suite par une personne au telephone du centre de formation qui soit disant me comprennait et qui m appeller regulierement jusqu a que signe leur contrat moyennant environ 1400 euro que je paye tous les mois.par la suite j ai ete contactee par l anpe et qui pour eux ce contrat de cap ne serait en gros une grosse " arnaque" ne debouchant a rien car c est un secteur de travail tres demmander (assistante maternelle, travailler en creche, ou bien encore atsem....) dans le metier de l'enfance. Suite a cet entretient je me suit renseigner aupres de different service dans le milieu de l'enfance et la on ma confirmer ce que l'anpe m avait dit .secteur bouche nivau de diplome pas assez elever. Maintenant j ai pris consience que c est de l argent investit pour rien et que je m etais precipitee sur ce diplome dans un moment de faiblesse et j aimerai faire machine arriere.comment faire car j ai depasse les date pour resillier mon contrat .Je sais que je ne pourrais recuperer les montant verser mais j aimerais mettre fin a ce cap.POUVEZ VOUS M AIDER